L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE. COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par P. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 44. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 28 OCTOBRE 1828. Vol. II.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou son correspondant à Lemaumain de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à $80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Laurence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bry[illegible].

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

La solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. W. Collett, étant d'une marche supérieure, fera désormais constamment ses voyages et régulièrement, ainsi qu'il suit, savoir : les jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle. Orléans, à dix heures du matin, et du Bayou Sarah le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

J. HABAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fourche-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débouquements.

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, et il repart tous les Dimanches à différentes du matin. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à

3 juil. *Joseph T. Bradley.*

E. DEBERGUE,

Successeur de J. Labarraque.

Le soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Anilia de New-York un très bel assortiment de CHAPEAUX ; qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix.

16 juin E. DEBERGUE.

FABRICA de Sombreros finos de primera calidad, y gruesa de agua. Se hallan en casa de E. DEBERGUE, en la calle de St. Pedro, Plazuela Arenas N°. 23. 10 abril

---

A vendre par les soussignés.

EN débarquement du brick Levrat de Bordeaux,

6 pipes eau-de-vie 4me. preuve.
25 barils do. blanche preuve du Mexique cont. 18 gallons chaque, et à 8 cercles de fer.
12 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis.
132 paniers huile fine clarifiée.
1 caisse cote patily en ½.
1 do. robes cote patily, fond lithographiés
3 do. soie à coudre, couleurs assorties pour le Mexique.
1 do. fusils à platines grand calibre.
1 do. pistolets do. do.
40 mille cigares première qualité.
Le tout ayant droit au drawback.

D. G. BORDUZAT & Cie.

1er juillet N°. 108 Rue Royale.

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépôt de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. SOTTEN, ainsi que [illegible] d'exhibitions faites en sa faveur, par Mr. [illegible] de la Halle; extraits des actes de [illegible]

[illegible] constructions, par M. $173, voir [illegible] de tous les guérisons du Dr. Le [illegible] comme.

Ant. Michoud tient également un Dépôt d'Africains aux vertus du Dr. Guille et Compie.

Prix $1 75 la bouteille avec le mode.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve aussi toutes sortes d'objets en chinoiserie, armes, [illegible] ures, verreteries, faïences, [illegible] à linge, [illegible] ques lits, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

2 balles de beau Sucre pour $1, et du véritable excellent Café de la Havane pour [illegible] pistoles.

22 août.

Peaux Sèches.

94 Peaux Sèches à vendre par D. G. BORDUZAT & Co.

15 août Rue Royale, No. 108.

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Eversfield pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à [illegible] convenable et agréable [illegible] Bourbon, [illegible] portes au-dessus l'Eglise Episcopale.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;
L'Ecriture;
Grammaire;
Arithmétique;
Géographie, avec des cartes et des globes,
Histoire ancienne et moderne;
La Mythologie;
Belles Lettres;
Le Dessin;
La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écoliers français et [illegible] les langues sont généralement [illegible] moyen duquel le progrès [illegible] pratique continuelle à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Eversfield [illegible] les devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec [illegible] d'exactitude que [illegible] est visitée par des personnes [illegible] et de la plus grande [illegible] engagement; elle ne croit [illegible] promettre aux parents, et autres personnes, que les élèves confiées pour recevoir [illegible] soins qu'elles [illegible] de soubrette pour acquérir une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Eversfield donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale. 1 Avril

---

ARRIVE par la Roxelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :

Fromage de Hollande, [illegible] de mort
Fromage de Gruyère de la Suisse.
Pruneaux de Tours en boîtes de dix livres.
Figues de Marseille,
Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c.

8 mai. F. BENTOUZIN.

A VIS—Daniel Grégoire Bordenave, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il a contracté une raison de commerce avec Mr. Antoine Mathieu Bordenave, son père, à Bordeaux sous laquelle seul sera le gérant de la société à la Nouvelle-Orléans, et qu'à dater du 1er. Juillet 1828, la signature sociale de la maison à la Nlle. Orléans sera, *D. G. Bordenave & Co.*

De plus, il a l'honneur d'annoncer aux négociants de cette ville, et de la Louisiane qui pourraient avoir des assurances commises sur la place de Bordeaux, qu'il vient de recevoir du syndic des assureurs de cette dernière ville, pleins pouvoirs [illegible] représenter dans toutes affaires [illegible] et dans le cas d'avaries particulières, grosses et communes, soit sur corps du bâtiment, soit sur marchandises, négociers les intérêts de tout assuré de faire viser leurs comptes de réclamations par l'agent général D. G. [illegible] afin de quoi ils seraient de suite [illegible] au paiement.

[illegible] juin

VIOLET ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, reçus par le brick Levrat, de Bordeaux.

100 barils de 18 gallons eau-de-vie [illegible] 5me. preuve,
300 caisses vin [illegible] de Médoc
[illegible] caisses [illegible]
40 barriques vin rouge vieux de Médoc.

PAR MAGASIN :

200 barriques vin rouge, diverses qualités
60 tiercons vin blanc, Sauterne, Graves et Bayne.
60 caisses vins rouge et blanc,
20 pipes eau-de-vie de Cognac 4e. preuve
60 paniers bouteilles de Bordeaux.

EDUCATION—Une personne connaissant parfaitement l'Anglais et ayant aussi une connaissance des langues Française et Latine désire employer une partie de la journée à donner des leçons particulières.

S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on donnera des recommandations. 5 s

---

AVIS—Le soussigné ayant fixé sa résidence dans la paroisse d'Iberville, à 2 ou 3 milles au dessus du Bayou Plaquemine, et du même bord, y continue l'exercice de sa profession, et suivra régulièrement les cours de district dans les paroisses Est et Ouest Baton-Rouge, Pointe Coupée, St. Jacques, Ascension et autres de l'intérieur de Lafourche.—Etre chargeant des affaires qui lui seront confiées, le soussigné stipulera toujours, lorsque ses cliens manifesteront le désir, de conduire lui même sans augmentation d'honoraires, ces affaires jusqu'en appel inclusivement, si le cas y échet. Fort de vingt ans de pratique, tant à la Nlle-Orléans que dans les paroisses susdites, semblent dispenser le soussigné de la nécessité de dire que son zèle, tant soins et son activité ne laisseront jamais rien à désirer à ses cliens pour le succès des causes qui lui seront confiées.

Le soussigné a confié à son confrère Mr. P. Sibilé, avocat résidant à la Nlle-Orléans, la suite, (selon la liste qu'il lui a remise) des affaires de son cabinet non encore terminées; les talens de Mr. Sibilé, ses grandes lumières de Mr. [illegible] sont connus, font les meilleurs [illegible] que ces affaires seront [illegible] leur [illegible] d'une manière convenable, indépendamment de ce que le soussigné, toutes les fois que des affaires en appel le conduiront en ville, joindra ses soins à ceux de ces Messieurs.

Toutes personnes de la Nlle-Orléans, ayant des communications à faire au soussigné, peuvent les lui faire parvenir avec célérité en les donnant à son Bte. Adolphe Cuvillier, commis au greffe de la Cour Suprême, demeurant rue St. Pierre, No. 47, vis-à-vis de la prison de l'Etat.

Iberville, ce 9 Août 1828.

12 août—3, 1ps CUVILLIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS FUMIGATOIRES.

Mr. RENOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son Etablissement de la rue Dauphine dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

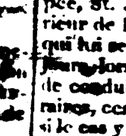

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour [illegible] la pièce.

P. E. DORBE',
17 Juin rue Royale, No. 118

ANTOINE MICHOUD propriétaire [illegible] partie du Territoire dit Chef Menteur, limitée par la rivière de ce nom, le Lac Pontchartrain, le Bayou Sauvage et les vacheries de Mrs. Milne et héritiers Dreux, voulant établir une vacherie, prie les propriétaires des animaux qui sont [illegible] actuellement dans ce vaste pâturage, d'avoir à les retirer dans un délai de 60 jours, passé lequel, comme ces animaux sont furieux et fondent sur les hommes qui passent, il les fera tuer au fusil, et les laissera morts sur place. 2 sept.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire le Commerce, un joli assortiment de bijouterie parfaitement dorée, tels que bracelets, boucles de ceinture et belles parures à la Dame Blanche &c.

23 juil. Ch. JOURDAN & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE

Vente par le Maire.

Le Maire, [illegible] de la ville [illegible]

[illegible] quatre

Un emplacement N°. 5 dans l'Arpent ST. [illegible] faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6 dans l'Arpent N°. 21 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7 dans l'Arpent N°. 21 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'Arpent N°. 19 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12, dans l'Arpent N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Arpent N°. 17, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10, dans l'Arpent N°. 17, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 13, dans l'Arpent N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 5, dans l'Arpent N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7, dans l'Arpent N°. 17, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 2, dans l'Arpent N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 3, dans l'Arpent N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 4, dans l'Arpent N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 9, dans l'Arpent N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7, dans l'Arpent N°. 2, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10, dans l'Arpent N°. 19, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 13, dans l'Arpent N°. 2, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12, dans l'Arpent N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 5, dans l'Arpent N°. 17, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Arpent N°. 57, faubourg Lafreniere dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Arpent N°. 57, faubourg Lafreniere dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 11, dans l'Arpent N°. 19, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8, dans l'Arpent N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 3, dans l'Arpent N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu des ordres de paiement lancés dans les différentes [illegible] Cour du [illegible] de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente à [illegible] 20 Novembre prochain, à midi, au coin du [illegible] Bourbon, un [illegible] des mois et, dans [illegible] Chemin [illegible] Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugements rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2de. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacemens et autres terres situées dans la cité de la Nlle. Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle. Orléans, et [illegible] d'autres objets approuvé le 10 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY,
18 Août—3m. Marshal.

EN débarquement du bateau à vapeur Patriot et à vendre par les soussignés, 36 rouleaux corde d'emballage, 16 sacs Ficelle.

11 Juin GOTTSCHALK et REIMER.

A VENDRE.—Orgue portatif, ayant huit cylindres dont deux jouant l'office divin et pouvant servir dans une église, on le donnera à bon compte, le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan & co. libraires.

14 avril Ch. JOURDAN & Co.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickle, Shérif et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, de manière que les hypothèques prennent des diverses obligations qu'il a souscrites comme principal le 26 de Février 1828, conjointement avec Charles Morgan et Beaubien Allain, sa caution—le 27 de Décembre 1826, conjointement avec Charles Morgan et Amand Bonrain, ses cautions—le 7 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et François V. Bonil, ses cautions—le 17 [illegible] cembre 1826, conjointement avec Charles Morgan et Amand Bonrain, ses cautions—le 26 [illegible] 1826, conjointement avec Charles Morgan et Vincent Sainsere, ses cautions—le 30 Janvier 1827, conjointement avec Charles [illegible] et Auguste Leblanc, ses cautions—et le [illegible] de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan [illegible] et ses cautions, soient [illegible] et annullées.

J'engage par le présent [illegible] à toutes personnes [illegible] intéressées de [illegible] par écrit au bureau du secrétaire d'Etat [illegible] vingt-six jours après la [illegible] présente, [illegible] lesquels [illegible] pour lesquels les [illegible] hypothèques ne [illegible] pas [illegible] annullées.

Donné sous mon [illegible] et le grand sceau de l'Etat en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de [illegible] mil huit cent vingt-huit et [illegible] cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON.

Le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,

Par le [illegible]

[illegible] HENRY,
Secrétaire d'Etat. 14 juillet.

CHAPEAUX DE CASTOR.

RUE DU CANAL N°. 18.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire France, partant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor à la [illegible] [illegible] mes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 12 sept.

FORESTIER & Co. ST. PIERRE & ROMAIN.

LES soussignés ont reçu à vendre à des prix très modérés, [illegible] articles suivans, qui déchargement du Frances :

Amis,
Coriande,
Calomas aromatique,
Safran oriental,
Jalap en poudre,
Huile de Croton,
Essence de menthe,
Do. Pimentine,
Do. Cantile,
Vermillon de Chine,
Noix de Cyprès,
Gingembre,
Cubèbes,
Arrow Root,

Eau de fleurs d'oranger,
Vinaigre distillé,
Cannelle de Ceylan,
Bandages herniaires,
Poires à cachoter,
Noix muscades,
Rac. de Guimauve,
Pilules de Lee,
Pommade minérale,
Savon de Sicile,
Echarpes,
Lacets,
Mastic en larmes, etc.

On trouve toujours chez eux le Rob Anti-Syphilitique de Lafleur, le Régénérateur, l'Anti-Glaireux de Guillé, la Pommade du Dr. Le Roy, ainsi que tous les articles [illegible] à leur [illegible]

FORESTIER & Co.

9 Août.

EN débarquement des navires Illinois et Missouri et à vendre par les soussignés :

10 balles Indiennes [illegible]
[illegible] Mousselines
[illegible] Schals
[illegible] Cotril gris Fil coton,
[illegible] peluche,
[illegible] coton,
[illegible] Dentelles coton,
[illegible] Echarpes et Fichus gaze,

De plus en Magasin.

40 balles Coton écru 38 pouces,
25 douz. Kirchen [illegible] 1ère. qualité.

P. E. SORBE,
28 août. rue Royale N°. 1

ayant droit au drawback

BEURRE—En débarquement du bateau à vapeur Hubilee, 35 [illegible] beurre frais de Bâle, à vendre par

4 juin [illegible] & Co

LES personnes qui [illegible] spécialement contre [illegible] succession de feu Antoine Martin, décédé [illegible] cette ville, sont priées de se présenter [illegible] soussigné.

[illegible] ROUMAGE.

28 août—1m. [illegible] testamentaire.

MERRAINS A PIPE—16000 merrains à pipe à vendre par

A. BORDUZAT & Co.

14 juillet Rue Royale, N°. 108.

FARINE, GRAISSE ET BEURRE—500 barils farine fraîche superfine, 50 [illegible] quins graisse, bonne qualité, 20 [illegible] beurre frais, en débarquement, et à vendre par JOHN P. PETSON.

20 Août Rue Conti, N°. 23.

PANACEE DE WILSON.

MR. WILSON a l'honneur d'établir chez les soussignés un dépôt de sa Panacée. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les maladies syphilitiques, scrofuleuses et rhumatismales.

Le prix de chaque bouteille est de deux piastres.—Ils offrent également une partie de Canelle de première qualité.

1er. sept. Ch. JOURDAN & Co.

EN débarquement du navire Charleston de la Havane—89 caisses d'excellent sucre blanc 82 sacs café vert, à vendre par

25 août J. W. ZACHARIE & co.